



# Monaco : Une enquête ouverte après la mise en cause sur Internet de proches du prince Albert II

 20minutes.fr/faits\_divers/3160415-20211029-monaco-enquete-ouverte-apres-mise-cause-internet-proches-prince-albert-ii

**JUSTICE** Depuis une dizaine de jours, des sites Internet basés à l'étranger dénoncent des pratiques de « personnalités monégasques, hommes politiques et hommes d'affaires influents »

20 Minutes avec AFP

 Publié le 29/10/21 à 13h42 — Mis à jour le 29/10/21 à 13h42



Le prince Albert II de Monaco — *Dennis Van Tine/STAR MAX/IPx/AP/*

- Différents sites, qui prennent la forme de faux médias, mettent en cause des proches du Prince Albert.
- Via leurs publications, ils remettent en cause « la probité et la loyauté » de ces hommes, les accusations étant ensuite relayées sur les réseaux sociaux par des comptes créés pour cette opération.
- Une enquête préliminaire a été ouverte à Monaco et confiée à la police de la Principauté après le dépôt d'une plainte pénale.

Une enquête préliminaire a été ouverte ce jeudi à Monaco et confiée à la police de la Principauté après le dépôt d'une plainte pénale de proches du prince Albert II. Depuis une dizaine de jours, des sites Internet basés à l'étranger, dont un site baptisé « Les Dossiers du Rocher », dénoncent des pratiques de « personnalités monégasques, hommes politiques et hommes d'affaires influents », avec pour but de « manipuler et influencer les institutions de Monaco dans leurs propres intérêts », a expliqué le quotidien *Monaco Matin*.

Ces sites, qui prennent la forme de faux médias, remettent en cause « la probité et la loyauté » de quatre hommes : Didier Linotte, président du Tribunal suprême de la Principauté, Laurent Anselmi, conseiller du gouvernement ministre des Relations extérieures, ainsi que deux proches du prince Albert II, son avocat Thierry Lacoste et

Claude Palmero, l'administrateur de ses biens. Les accusations sont ensuite relayées sur les réseaux sociaux par des comptes créés pour cette opération. Selon une source proche du dossier, les sites sont hébergés en Islande et aux Etats-Unis.

## **Une campagne qui viserait à « déstabiliser la Principauté et faire main basse sur le Rocher »**

---

L'enquête a été ouverte après le dépôt d'une plainte pénale à Monaco par Me Marie-Alix Canu-Bernard, avocate des quatre personnes visées, notamment pour « violation de correspondance » et « violation du secret professionnel ». L'avocate a déposé « des compléments de plainte en raison de nouvelles diffusions ».

Par ailleurs, des plaintes au civil ont été déposées mercredi à Paris, notamment pour « diffamation », « accusations mensongères » et « accusations calomnieuses », a indiqué Me Luc Brossollet, qui défend Thierry Lacoste. Concernant ce dernier, « une autre plainte sera déposée ce vendredi pour violation de la correspondance et hacking », a précisé Me Brossollet. Le Palais princier n'a pas donné de réaction officielle, renvoyant vers l'entretien accordé par le prince Albert II à *Monaco-Matin*, dans lequel il a condamné une « campagne diffamatoire et anonyme de rumeurs qui cible plusieurs serviteurs de la Principauté ».

Selon une source proche du dossier, cette campagne vise à « déstabiliser la Principauté et faire main basse sur le Rocher » et à « empêcher une série de nominations et un remaniement gouvernemental » envisagé fin novembre, juste après la Fête nationale le 19 novembre. A cette occasion, selon la même source, le prince Albert II souhaiterait « se séparer de vieux routiers de la politique locale pour renouveler en profondeur l'équipe gouvernementale et faire émerger de nouveaux talents ».